

Au cours de la séance qui s'est tenue le 4 février 2009 à Douai, sous la présidence de Bernard REMAUD, la Commission a

- approuvé le compte rendu de la séance plénière des 6/7 janvier 2009.
- eu un échange de vues sur le Colloque qui s'est tenu la veille et apprécié l'intervention de M. HETZEL, Directeur général de l'enseignement supérieur.
- approuvé le rapport d'auto-évaluation de la Commission, présenté par B. REMAUD, en vue du renouvellement de l'adhésion à ENQA
- entendu une communication de P. FLEISCHMANN et J. BERANGER relative à la finalisation de R&O. Ph. MASSE s'associe à P. FLEISCHMANN et J. BERANGER pour la dernière lecture. Les remarques restent bienvenues.
- désigné des rapporteurs pour différentes missions hors suivi périodique.
- approuvé l'avis n° 2008/12-02 relatif aux formations d'ingénieur de l'Université Clermont-Ferrand-II (CUST et ISIMA).

Ensuite, la Commission a donné des avis et pris des décisions:

### **1/ Suivi périodique du Sud-Est (habilitation à compter de la rentrée 2009)**

#### **- Région Rhône-Alpes – Académie de Lyon**

##### **Ecole centrale de Lyon (ECL) :**

Avis favorable au renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation, à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Ecole centrale de Lyon*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

##### **Université Lyon-I – Institut des sciences et techniques de l'ingénieur de Lyon (ISTIL):**

Avis favorable au renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation, à délivrer les titres suivants :

- *Ingénieur diplômé de l'Institut des sciences et techniques de Lyon de l'Université Lyon-I*, dans les trois spécialités - *Mathématiques appliquées et modélisation – Systèmes industriels – Génie biomédical* - en formation initiale sous statut d'étudiant.

Avis favorable au renouvellement, pour 3 ans, de l'habilitation, à délivrer les titres suivants :

- *Ingénieur diplômé de l'Institut des sciences et techniques de Lyon de l'Université Lyon-I*, dans les deux spécialités – *Mécanique - Matériaux* - en formation initiale sous statut d'étudiant.

Avis favorable au renouvellement, pour 2 ans, de l'habilitation, à délivrer le titre suivant :

- *Ingénieur diplômé de l'Institut des sciences et techniques de Lyon de l'Université Lyon-I*, spécialité *Informatique*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

##### **Ecole catholique d'arts et métiers de Lyon (ECAM) :**

Décision favorable au renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation, à délivrer les titres suivants :

- *Ingénieur diplômé de l'Ecole catholique d'arts et métiers*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

- *Ingénieur diplômé de l'Ecole catholique d'arts et métiers*, spécialité *Mécanique*, en partenariat avec l'*ITII de Lyon*, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue.

##### **Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes (ISARA) :**

Décision favorable à l'habilitation, pour 6 ans, à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes (sans indication de spécialité)*, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue.

La possibilité de préparer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes*, spécialité *Viti-viniculture*, en formation initiale sous statut d'apprenti, est maintenue sous sa forme actuelle pour les seules rentrées 2009 et 2010. Le renouvellement, à partir de la rentrée 2011, ne pourra être envisagé qu'au vu d'une demande conforme à *Références & Orientations*.

## **2/ Développement de l'apprentissage**

### **Ecole nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg (ENGEES) :**

Avis favorable au recrutement d'apprentis à la rentrée 2009 en vue de la préparation du titre d'*Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg*.

La poursuite de l'habilitation, à partir de la rentrée 2010, sera normalement examinée dans le cadre du suivi périodique du Nord-Est.

André MORA